



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 63.2024 - édition du 13/03/2024



Arrêté n°2024.347

portant modification de la désignation des membres du comité social (CSA) de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Alpes-Maritimes (DDETS 06) et de sa formation spécialisée

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022 ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales pour la composition de la formation spécialisée ;

Vu l'arrêté n°2023-012 du 27 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration (CSA) de la DDETS 06 et de sa formation spécialisée ;

Considérant les démissions de Mme Isabelle DUMONT, de M. Joffré GRAGLIA et le départ de Mme Laurence ILBERT, membre titulaire et membres suppléants de la formation spécialisée ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 27 janvier 2023 précité est modifié comme suit :

« Article 3 »

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration ministériel unique :

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre de CFDT	
Mamadou SOW	Sophie VIAL Marie-Hélène MARTIN

Le reste sans changement.

Article 2

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Fait à Nice, le 12 MARS 2024

Le directeur départemental
de l'emploi, du travail et des solidarités
des Alpes-Maritimes


Francois DELEMOTTE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Finances publiques des Alpes-Maritimes**
15 bis rue Delille
06073 Nice Cedex 1

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur d'Etat, directeur des finances publiques des ALPES-MARITIMES

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants et L. 286 B ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à M. Patrick LLINARES, administrateur des Finances publiques adjoint, à la direction départementale des Finances publiques des Alpes-Maritimes, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 750 000 euros ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 150 000 euros ;

3°) les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de TVA, sans limitation de montant ;

4°) les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du Code général des impôts, dans la limite de 750 000 euros ;

5°) les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L.247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 200 000 euros ;

6°) les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 750 000 euros ;

7°) les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du Code général des impôts, sans limitation de montant ;

8°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9°) les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires, sans limitation de montant.

Article 2. - Délégation de signature est donnée à M. Patrick LLINARES, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de signer les autorisations de recourir au dispositif d'anonymisation prévu à l'article L. 286 B du livre des procédures fiscales.

Article 3. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

A Nice le 12 mars 2024

Le Directeur des Finances publiques des Alpes-Maritimes,

Jean-Paul CATANESE

S O M M A I R E

Secrétariat Général Commun.....	2
SGC-RH.....	2
Dialogue social.....	2
AP 2024.347 Mbres CSA de la DDETS et sa FS modif.....	2
Services Deconcentres de l'Etat.....	4
DDFiP.....	4
Delegation signat.pouvoir procuration contrôle designat.....	4
Delegation de signature LLINARES Patrick.....	4

Index Alphabétique

AP 2024.347 Mbres CSA de la DDETS et sa FS modif.....	2
Delegation de signature LLINARES Patrick.....	4
DDFiP.....	4
SGC-RH.....	2
Secrétariat Général Commun.....	2
Services Deconcentres de l'Etat.....	4